



Unité de Gestion du Programme # 8 ACP TSP 110, pour le compte du
Secrétariat Général des États d’Afrique, Caraïbes et Pacifique (OR).

Project # 088 – Côte d’Ivoire

Impact de la mise en place d’un APE sur l’économie
ivoirienne, sur les recettes fiscales de l’État et son
environnement social.

ANNEXE

Rapport d’enquête (document provisoire)

Décembre 2005 (révision mai 2006)

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

et

FORUM POUR L’AFRIQUE

Table des matières

0. Contexte et Méthodologie	3
1. Degré d'information des structures enquêtées sur les APE	5
1.1. ADMINISTRATION PUBLIQUE	6
1.2. SECTEUR PRIVE	7
1.3. SOCIETE CIVILE	8
2. Etat des lieux du secteur privé	10
3. Le cadre de gestion du commerce extérieur	12
4. Effets attendus d'un APE	15
4.1. SUR LES SECTEURS PRODUCTIFS	15
4.2. SUR LE SECTEUR SOCIAL.....	17
4.3. AUTRES EFFETS	17
5. Mesures d'ajustement et d'accompagnement	18
5.1. SUR LE SECTEUR PRODUCTIF	18
5.2. SUR LE SECTEUR SOCIAL.....	18
5.3. MESURES TRANSVERSALES.....	19
6. Conclusion et recommandations	20
6.1. PROPOSITIONS TECHNIQUES : MODE DE LIBERALISATION ET PERIODE.....	20
6.2. PROPOSITIONS FINANCIERES : MESURES DE COMPENSATION	20
6.3. AUTRES PROPOSITIONS	21
ANNEXES 1 : QUESTIONNAIRE-PRODUIT	23
ANNEXES 2 : QUESTIONNAIRE-ENTREPRISE	35
ANNEXES 3 : TABLEAU DES PERSONNES RENCONTRES	40
ANNEXES 4 : LISTE DES STRUCTURES IDENTIFIEES	43
ANNEXE 5 : Questionnaire BNETD – Entreprises privées	45
ANNEXE 6 : Questionnaire BNETD - Commerce	55
ANNEXE 7 : Questionnaire BNETD – Entreprises privées (version finale)	71
ANNEXE 8 : Questionnaire BNETD – Ministères techniques	81
ANNEXE 9 : Questionnaire BNETD – Ministère de l'Economie et des Finances . 94	
ANNEXE 10 : Questionnaire BNETD – Société Civile	105

0. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'un impact des APE sur l'économie ivoirienne, confiée au consortium composé du Cabinet Price Water House and Coopers et Forum pour Afrique, le volet enquête restait à réaliser selon le projet de rapport de l'étude d'impact soumis au bénéficiaire par ce cabinet.

Dans cette optique, six (06) questionnaires spécifiques couvrant l'ensemble des préoccupations et intérêts des acteurs de l'économie ivoirienne, et ayant un lien avec les négociations des APE ont été élaborés¹. Les questionnaires spécifiques ont été adressés aux groupes de structures suivants² :

1. Ministère du Commerce ;
2. Ministère en charge de l'économie et des finances ;
3. Autres ministères techniques (Agriculture, industrie, intégration) ;
4. Secteur privé ;
5. Société civile ;
6. CIREs et INS.

Les questionnaires permettaient de prendre en compte diverses préoccupations. Il s'agit notamment :

- des informations relatives à leur degré de connaissance des nouveaux accords ;
- des impacts prévus ou attendus des APE et leurs difficultés actuelles ;
- des actions mises en œuvre actuellement dans la perspective des APE ;
- Les recommandations des acteurs.

Au total, le nombre de structures enquêtées se présente comme suit :

Tableau 1 : Etat des réponses aux questionnaires

Structures	Questionnaires distribués	Réponses obtenues	Taux de réponse
l'administration publique	22	20	91%
le secteur privé;	23	18	78%
la société civile et autre structures	19	15	79%
TOTAL	64	53	83%

¹ Les questionnaires figurent en annexes

² La liste détaillée des structures rencontrées figurent en annexe

Le taux de retour des questionnaires distribués a été de **83%**. Cela traduit l'intérêt important accordé à cette opération et démontre dans une certaine mesure la préoccupation croissante des acteurs sociaux et économiques sur l'avenir des relations UE-ACP en général et de l'UE avec la Côte d'Ivoire en particulier.

La qualité des personnes rencontrées varie en fonction des structures :

- au niveau de l'administration : des directeurs de Cabinet, des conseillers techniques de Ministres, des Directeurs centraux, des sous-directeurs, des chefs de service et des experts chargés des questions économiques, commerciales, et de l'intégration régionale ;
- au niveau du secteur privé : des présidents d'associations professionnelles, des présidents de conseil d'administration, des présidents directeurs généraux, des directeurs généraux, des directeurs, des chefs de services, des responsables chargés des questions économiques et commerciales ;
- au niveau de la société civile : des présidents des ONG, des responsables syndicaux, des présidents de différents ordres (experts comptables, avocats, médecins, pharmaciens).

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- La première phase a consisté à envoyer les questionnaires aux différentes structures en leur demandant de les renseigner ;
- La seconde phase a consisté en des séances de travail. Elles ont permis de donner des explications supplémentaires pour permettre aux structures de remplir facilement les questionnaires. Ces séances de travail ont permis aussi et surtout à l'équipe d'échanger avec les structures et de noter leurs premières réactions.

Afin de prendre en compte les travaux engagés par les différents comités thématiques, l'équipe a rencontré ceux-ci. Par ailleurs, il convient de signaler que des parlementaires ont été également rencontrés. Le chronogramme des rencontres figure en annexe

Le dépouillement, le traitement et l'analyse de ces questionnaires ont abouti aux résultats ci-dessous.

1. DEGRE D'INFORMATION DES STRUCTURES ENQUETEES SUR LES APE

Pour vulgariser et diffuser les nouveaux accords commerciaux de l'Accord de Cotonou, plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés. Ils avaient pour but de présenter les enjeux et les défis de ces nouveaux accords commerciaux entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires de l'Accord de Cotonou en Juin 2000. Cet Accord intervient après plus de quarante (40) années de coopération commerciale basée sur des préférences non réciproques, incompatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

A cet effet, un symposium de présentation et de diffusion de l'Accord de Cotonou et des nouveaux accords commerciaux a été organisé, les 16 et 17 Juin 2005 à l'Hôtel Ivoire, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, en présence du Ministre du Commerce et du Ministre de l'Economie et des Finances ; séminaire auquel, de nombreux opérateurs économiques, les administrations et la société civile étaient conviés.

Par ailleurs, des séminaires de sensibilisation spécifiques ont été organisés à l'attention notamment des opérateurs économiques du secteur privé (à la Chambre de Commerce) et à l'attention des parlementaires.

En dépit de cette large diffusion des nouveaux accords commerciaux et la sensibilisation des acteurs, l'enquête s'est à nouveau penchée sur le degré de connaissance du système commercial multilatéral en général et des Accords de Partenariat Economiques (APE) en particulier par les acteurs de développement. Il s'agit de s'assurer de ce que les différents acteurs ont une pleine conscience des enjeux de la mise en œuvre des APE.

Pour apprécier le degré d'information, nous avons constitué trois catégories d'acteurs :

- ❖ **première catégorie** : ceux qui ont une **connaissance suffisante des APE**, c'est-à-dire ceux qui sont informés du passage des conventions de Lomé à l'Accord de Cotonou, de l'abandon des protocoles produits et des préférences non réciproques à l'adoption des préférences réciproques dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre échange appelé Accord de Partenariat Economique (APE), des thèmes de négociation dans ce cadre, des objectifs et principes prescrites par l'Accord de Cotonou, de l'échéance de 2002 à 2007 relatif à la fin des préférences non réciproques et des effets probables de ce changement.
- ❖ **deuxième catégorie** : ceux qui ont une **connaissance superficielle des APE** ; c'est-à-dire ceux qui sont informés du passage des conventions de Lomé à l'Accord de Cotonou, des négociations sur un Accord de Partenariat Economique (APE) ; sans toutefois savoir ce que recouvrent effectivement les APE.

- ❖ **troisième catégorie** : ceux qui **ignorent tout de l'Accord de Cotonou et des APE**, ce sont ceux qui ignorent le passage de Lomé à Cotonou. A ce niveau, il est apparu même une confusion entre Cotonou et Lomé. Cette catégorie ignore totalement la différence fondamentale qui existe entre les conventions de Lomé et l'Accord de Cotonou.

1.1. ADMINISTRATION PUBLIQUE

En ce qui concerne l'administration publique, il ressort des entretiens que les personnes rencontrées ont en général une très bonne connaissance des APE et de tout ce qui s'y rapporte.

Les techniciens et personnes ressources qui se sont appropriés véritablement le processus des APE se retrouvent au sein des structures de l'administration publique.

En effet, il ressort qu'environ **65 %** des personnes rencontrées au sein des administrations³ (points focaux ou responsables) ont une bonne connaissance de l'Accord de Cotonou et de son volet commercial qu'est l'Accord de Partenariat Economique.

On note toutefois une différenciation du degré de connaissance des accords selon que l'Administration est directement ou non concernée par la mise en œuvre des APE.

Les structures les mieux au fait du sujet sont celles qui disposent de personnes ressources et de points focaux pour le suivi des négociations des APE. Il apparaît donc que ce sont les administrations directement touchées par les questions économiques et commerciales et d'intégration régionale. Il s'agit notamment du Ministère du Commerce, de l'Economie et des Finances, des Affaires Etrangères, des Ressources Animales, de l'Agriculture et du Ministère en charge des questions de l'Intégration Régionale.

Par ailleurs, on note que les questions liées aux APE sont bien suivies par les Bureaux d'études et les Centres de recherches économiques nationaux (le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), l'Institut National de la Statistique). Ces structures disposent en leur sein de cellules chargées du suivi des négociations et de la mise en œuvre des accords. Ces structures ont déjà réalisé plusieurs études portant sur le sujet.

On note que **20 %** des personnes interrogées au sein de l'administration ont une connaissance insuffisante des questions relatives à l'Accord de Cotonou et aux APE. Il s'agit du ministère des Infrastructures Economiques, de l'Environnement, Affaires Sociales, Transports, Plan et Développement, Tourisme et Artisanat. Il s'agit des ministères et structures ayant plus ou moins des liens avec les questions économiques et commerciales.

³ Les personnes rencontrées au sein des Administrations sont supposées être les points focaux des Ministères en ce qui concerne les questions liées aux accords de Cotonou.

Il faut toutefois noter que dans la plupart de ces Ministères, l'insuffisance de connaissance du sujet par les points focaux est quelques fois le fait des changements de personnes. Les différents remaniements ministériels riment souvent avec nouvelles nominations au sein des Cabinets et des Directions techniques.

Les interlocuteurs ignorant totalement les discussions relatives audit Accord représentent **15%** des personnes interrogées. Ils sont dans les ministères de la Justice, Education Nationale, Enseignement Supérieur, Communication. Il apparaît que ces structures administratives n'ont pas de liens directs avec les questions économiques et commerciales. De ce fait, ces structures ne se sentent pas concernées par les APE.

1.2. SECTEUR PRIVE

Cette catégorie est caractérisée par sa méconnaissance des Accords et leur application dans la perspective de l'instauration des APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest regroupant la CEDEAO et la Mauritanie.

Seulement une minorité de personnes (de l'ordre de **10%**) issue du secteur privé ont une bonne connaissance de l'Accord de Cotonou et sait véritablement ce dont il est question s'agissant des négociations relatives à l'APE. Il s'agit des structures bénéficiaires actuellement des préférences dans le cadre des conventions de Lomé. Ce sont les sociétés productrices et exportatrices de fruits et légumes, de conserves de Thon, et des structures ayant des activités connexes avec celles citées ci-dessus, des sociétés d'Import substitution.

Une analyse des questionnaires par secteur d'activité révèle que les filières éligibles à l'un des régimes de l'UE sont plus informées et suivent de plus près ces négociations que les filières produisant exclusivement pour le marché sous-régional ou local.

En particulier, les acteurs des filières banane, ananas et sucre sont bien informés sur les APE du fait qu'ils sont soumis à un régime préférentiel pour leur accès au marché européen⁴. Depuis la réforme en cours concernant ces produits, ils sont soumis à la concurrence des producteurs de l'Amérique du Sud, de l'Asie, etc.

Les acteurs de ce secteur, étant mieux informés et sensibilisés sur ce sujet, se sont appropriés et ont entrepris, avec l'appui de l'UE, de mettre en œuvre un ensemble de réformes visant à améliorer leur compétitivité.

Le secteur industriel, notamment les entreprises tournées vers l'exportation ainsi que celles qui produisent des biens d'import substitution, sont également au fait des questions et négociations relatives aux APE.

Au niveau du secteur privé, 15% des personnes rencontrées ont entendu parler superficiellement des Accords de Cotonou. Il s'agit de certains

⁴ La quasi-totalité des exportations de ces filières se fait en direction de l'Europe

groupements d'exportateurs de produits de base, et des structures auxiliaires de transport maritime.

La plupart des entreprises rencontrées ignorent tout de l'Accord de Cotonou en général et particulièrement des APE. Ce groupe est constitué de **75%** des personnes rencontrées. Il s'agit généralement des sociétés dont les activités sont exclusivement tournées vers le marché local et des PME, des sociétés de services et de construction et notamment de celles de sacherie et emballage.

Il apparaît donc que le secteur privé qui sera le plus touché par la signature d'un APE avec l'UE est totalement sous informé sur le sujet. Ceci signifierait que la plupart des entreprises n'ont aucune idée de la modification future de leur environnement (marché local et international). En effet, en dehors des sociétés d'exportation bénéficiaires qui ont pris ou envisagent de prendre des dispositions dans les perspectives d'un APE, les autres sont dans l'expectative. Ces dernières ont exprimé leur étonnement et indignation au motif qu'elles sont contactées à moins de deux ans de la conclusion de l'APE. Cet état de fait démontre que :

- soit les personnes focales des ces structures qui participent aux différents travaux organisés dans le cadre des APE ne rendent pas compte à leur hiérarchie ou que les comptes rendus ne parviennent pas aux personnes les plus indiquées,
- soit que les responsables, préoccupés par la survie quotidienne de leur entreprise, ne prêtent pas une oreille attentive aux informations relatives aux APE qui leur sont transmises.

Ce qui précède explique l'attitude de bon nombre de Chefs d'Entreprises qui n'ont qu'une connaissance assez limitée de ce que sont les APE. De ce fait, il s'avère difficile voire quasi-impossible pour certains d'entre eux d'en parler ; à plus forte raison de se réunir pour prendre les décisions idoines pour faire face aux nouvelles données introduites par cet accord dans les échanges avec l'Union Européenne.

Par ailleurs, ils ignorent l'existence des sous comités thématiques qui ont été mis en place pour préparer et suivre les négociations des APE.

Les acteurs du secteur tertiaire ignorent, pour la plupart, tout de l'Accord de Cotonou et des négociations qui s'y rapportent, notamment celles concernant les APE.

1.3. SOCIETE CIVILE

En ce qui concerne la société civile, il ressort que près **50%** de ce groupe interrogé est assez bien informé sur tout ce qui touche aux APE ; **20%** en ont entendu parler superficiellement ; et **30%** ignorent tout de l'Accord de Cotonou et des négociations concernant les APE.

Le fort pourcentage de connaissance des questions relatives à l'Accord de Cotonou et des négociations des APE (relativement au secteur privé) en ce

qui concerne la société civile, s'explique par le fait que celle-ci a bénéficié d'un appui de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) en terme de renforcement de capacités.

Par ailleurs, il faut noter que la plupart des Organisations Non Gouvernementales (ONG) bénéficient de financements de l'Union Européenne. Elles sont donc au fait des réformes en cours au sein de cette institution.

2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR PRIVE

Les différents événements sociopolitiques⁵ ont entraîné une insécurité grandissante, des destructions de biens et une morosité économique. Dans un tel contexte, l'on a assisté à la fermeture de plusieurs entreprises. Selon les statistiques de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)⁶, le nombre d'entreprises en activité est passé de 23.476 à fin décembre 2003 à 14.928 à fin décembre 2004 et à 13.124 à fin décembre 2005.

La production a connu une baisse importante, de l'ordre de 35 %, depuis 2000⁷. Les entreprises enregistrent des pertes importantes de marché et une réduction du marché national du fait de la partition en deux (02) du pays. De nombreuses entreprises ne sont plus en mesure de réaliser des transactions.

A titre d'exemple⁸ :

- le transport terrestre a connu une immobilisation des moyens et un accroissement important des délais de plus de 50 %. Cela a entraîné une baisse de Plus de 25 % du chiffre d'affaire de certaines sociétés de transport ;
- la filière des fruits (ananas, banane, mangues, papayes, etc.) et celle des vivriers subissent les effets de l'immobilisation des moyens de transport et connaissent de graves problèmes de commercialisation et d'avaries ;
- le bois, avec la perte de marché à l'exportation, a connu une perte de taux d'activité de 40 % (à fin 2005) du fait des difficultés d'approvisionnement en grumes ;
- le marché du riz est fortement perturbé par l'existence d'un circuit parallèle provenant du nord avec des prix défiant toute concurrence ;
- d'une manière générale, les entreprises font face à la contrefaçon et la contrebande qui se développent. De ce fait, les barrières tarifaires pour protéger le sucre ivoirien sont inopérantes ;
- pertes énormes de production de sucre (plus de 19.000 tonnes évaluées à 5 milliards de FCFA pour une seule société) ;
- perte de 20 à 47 % du chiffre d'affaire et de 32 % de la valeur ajoutée dans le secteur du textile ;
- baisse de l'ordre de 75 % des taux d'occupation au niveau de l'hôtellerie ;

⁵ Depuis décembre 2000, la Côte d'Ivoire est en proie à des troubles sociopolitiques. La plus grave s'est transformée en une situation de guerre depuis septembre 2002.

⁶ La CNPS gère le système de pension pour le secteur privé

⁷ Informations fournies par le Ministère de l'Industrie et de la promotion du secteur privé

⁸ Informations fournies par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ex-CNPI (Conseil National du Patronat Ivoirien)

- environ 40 milliards de consommation d'électricité sont non facturées dans le nord. Cette situation menace gravement le secteur de l'énergie et partant la compétitivité des entreprises ivoiriennes du fait des hausses de prix qui seraient nécessaires pour couvrir des pertes.

La contribution du secteur privé au Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de 27 % en 1994 à 24 % en 2000 ; et ne cesse de décroître depuis lors.

Par ailleurs, le taux d'utilisation des capacités de production est passé de 80 % en 2000 à 40 % depuis 2002. Les entreprises n'investissent pratiquement plus dans le renouvellement du matériel de production. Elles assurent juste la maintenance du matériel existant dans l'espoir que la crise passera très rapidement⁹.

Dans un tel contexte, les entreprises font face à une situation financière caractérisée par l'accroissement :

- des créances douteuses ;
- des besoins en fonds de roulement, en renouvellement de matériel de production et d'équipement.

Au plan de l'emploi, pour faire face à la situation, plusieurs mesures ont été prises. Elles concernent notamment le chômage technique¹⁰ et les licenciements de travailleurs. Selon les statistiques de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), les destructions d'emploi salarié sont passées de 23.476 en 2003 à 40.416 en 2004, soit une progression de 72 %¹¹.

Au total, la dégradation de la situation sociopolitique et sécuritaire en Côte d'Ivoire a contribué à dégrader fortement l'environnement du secteur privé et a sinistré ce dernier.

⁹ Leurs espoirs semblent vains car la crise dure depuis environ 4 ans

¹⁰ Le patronat et les syndicats ont signé, le 21 janvier 2003, un protocole d'accord portant la durée légale du chômage technique, initialement de deux (02) mois, à trois (03) mois.

¹¹ La forte destruction de l'emploi salarié est intervenue après les événements de novembre 2004.

3. LE CADRE DE GESTION DU COMMERCE EXTERIEUR

En Côte d'Ivoire, **Le cadre du commerce extérieur** est régi par le décret 93-313 du 11 mars 1993. Ce décret précise les conditions d'importations et d'exportations des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire ou hors de la Côte d'Ivoire. Il définit les régimes à l'importation et à l'exportation.

A l'importation, on distingue le régime de la liberté, de l'agrément, de l'interdiction et le régime du contingentement. Dans le cadre des PAS, des arrêtés successifs ont été pris pour libéraliser le commerce de façon générale. Ainsi, en ce qui concerne le régime du contingentement, à la date du 29 mai 2006, seulement deux produits sont soumis à contingent. Il s'agit des produits pétroliers et des produits textiles contenant plus de 70% de coton. Les licences d'importations instaurées pour administrer ces contingents sont des licences automatiques, c'est à dire dès qu'une demande est introduite, elle est de facto accordée.

En ce qui concerne les produits soumis à agréments, il convient de souligner que ces produits sont libres à l'importation ; mais leur importation est subordonnée à un agrément délivré par les ministères techniques compétents ou des comités interministériels pour des raisons de sécurité, d'ordre public, d'ordre alimentaire, d'ordre sanitaire. C'est le cas de la viande bovine, des poissons frais congelés et surgelés, des produits pharmaceutiques, etc. Il convient de préciser que l'ensemble des produits et des produits agréments est couvert par la fiche de renseignement à l'importation.

Les dispositions en vigueur en Côte d'Ivoire soumettent tous les biens importés à l'inspection avant embarquement. Dès que leur valeur fob est supérieure ou égale à 500.000 F CFA.

En ce qui concerne les exportations, il convient de noter que la plupart des produits à l'exportation sont libres. La réglementation en vigueur n'instaure donc pas de licence d'exportation. Les produits interdits à l'exportation sont : l'ivoire, certaines essence de bois en grumes. Seuls les bois débités et les produits pétroliers sont soumis à l'inspection avant expédition.

La Côte d'Ivoire en tant que membre de l'UEMOA a adopté le Tarif Extérieur Commun (TEC) ainsi que ses mécanismes de protection complémentaire à caractère temporaire (Taxe Conjoncturelle à l'importation, Taxe Dégressive de Protection).

Les droits et taxes sont prélevés conformément à une catégorisation des produits définis par l'UEMOA. Ainsi, sont soumis aux droits de douane (DD) de 20% les produits finis, de 10% les intrants, de 5% les matières premières et de 0% les biens sociaux.

Avec la venue à échéance de l'application de la Taxe Dégressive de Protection (TDP), les entreprises ivoiriennes ont recours à la Taxe Conjoncturelle d'Importation (TCI) pour celles qui y sont éligibles. A cet

égard, il convient de noter que le sucre et la farine bénéficient de la protection de la TCI. Le sucre importé est également soumis à une taxe de péréquation.

Notons également que du fait de la politique gouvernementale de promotion de la filière avicole, celle-ci bénéficie d'une protection complémentaire résultant d'un prélèvement compensatoire.

Les structures de promotion des échanges (notamment l'APEX-CI, PROMEXA la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Direction des Organisations Economiques et de l'Expansion Commerciales (DOEEC)) contribuent à la promotion des produits industriels et agroalimentaire.

En dehors de la CEDEAO et de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire n'accorde aucune préférence aux autres partenaires commerciaux. Les accords commerciaux bilatéraux sont gérés par l'UEMOA.

Au niveau du système de régulation et de contrôle, la Côte d'Ivoire dispose de structures de normalisation, de laboratoires d'analyse de la qualité (CODINORM, LANEMA, VERITAS, COTECNA). CODINORM et LANEMA qui sont des structures nationales ont besoin de s'équiper afin d'assurer au mieux leur mission.

Concernant la concurrence, selon les opérateurs, la plupart des produits (la banane, le sucre, le ciment, les corps gras, les savons, les produits d'entretien, etc.) sont compétitifs sur le marché sous régional. Toutefois, cette compétitivité pourrait être améliorée par la baisse des coûts de consommation énergétiques et d'eau.

Au niveau intérieur, il convient de noter que le cadre de la concurrence est régi par le code de la concurrence édité par l'UEMOA. Bien que, le commerce intra-communautaire soit libéralisé du point de vue réglementaire, à la pratique, on recense certaines entraves d'ordre administratif et d'ordre fiscal.

En effet, avec l'élimination des barrières entre les pays membres, il est constaté l'instauration de taxes intérieures dont l'application ne respecte pas toujours la règle du traitement national.

En ce qui concerne la CEDEAO, il faut relever la non-application des mesures liées à la libéralisation des échanges intra communautaire notamment par le Nigeria qui a pris un texte en mars 2003 interdisant l'importation sur son marché de près de 22 produits au nombre desquels figurent des produits bénéficiant de la préférence communautaire. Le schéma d'intégration a été relancé dans le cadre des négociations des APE.

Au delà de la sous région ouest africaine, les produits ivoiriens perdent en compétitivité.

Les opérateurs estiment que cette perte de compétitivité résulterait, pour certains produits de la concurrence déloyale (subventions, vente au coût marginal), de la contrefaçon. En ce qui concerne l'UE, les questions de

concurrence déloyale concerneraient les produits comme la farine, le sucre, la volaille qui sont subventionnés.

Les produits ivoiriens subissent une concurrence féroce des pays asiatiques et latino-américains. Dans ces pays les coûts de production sont plus faibles et dont les rendements agricoles sont plus élevés qu'en Côte d'Ivoire. A titre d'exemple, au niveau de la banane, les opérateurs indiquent que le prix de revient est plus élevé que dans les pays latino-américains. Cela résulte notamment des meilleures conditions de sol et de climat, mais surtout de la grande taille des exploitations (qui leur permettent de réaliser des économies d'échelle). Par ailleurs, la perte de compétitivité porte aussi sur la qualité. Les normes de qualité exigées pour avoir accès à la plupart des marchés nécessitent des investissements importants qui viennent renchérir les coûts de production. Il en est de même des coûts des facteurs (eau, électricité, carburant, téléphone, etc.) qui sont très élevés comparativement à ceux de nos principaux concurrents.

En effet, à titre d'exemple, les coûts de l'eau, du gaz et du gasoil sont deux (2) à trois (3) fois plus élevés qu'en Malaisie.

4. EFFETS ATTENDUS¹² D'UN APE

La mise en œuvre progressive d'un accord de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats de la CEDEAO en général et la Côte d'Ivoire en particulier suscite beaucoup de réactions des opérateurs économiques, de l'administration et de la société civile.

Ces réactions dépendent du degré de connaissance du système commercial multilatéral (SCM), des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des principes liés aux APE tels que décrits par l'Accord de Cotonou.

Les effets attendus des APE¹³ perçus par l'enquête peuvent être classés en trois (3) catégories :

- (i) sur les recettes budgétaires de l'Etat ;
- (ii) sur le système productif ;
- (iii) sur le système social, notamment l'emploi et la consommation.

Compte tenu des simulations faites sur l'incidence des APE sur les recettes budgétaires, nous n'aborderons dans ce chapitre que les incidences attendues par les acteurs sur le système productif et sur le système social.

Toutefois, en ce qui concerne les recettes budgétaires de l'Etat, d'une manière générale, tout le monde est unanime sur leur baisse du fait du démantèlement tarifaire.

Les résultats de l'enquête sur les systèmes productifs et sociaux sont ici présentés.

4.1. SUR LES SECTEURS PRODUCTIFS

En ce qui concerne la production, il ressort des réponses, un constat majeur :

- d'une part, que le tissu industriel ivoirien étant en grande partie constitué d'industries de substitution à l'import, la mise en œuvre d'un APE entraînera un effondrement total de la capacité productrice des entreprises. Il en découle que ces entreprises dont les marchés de prédilection sont constitués des marchés sous régionaux et locaux redoutent la concurrence et par conséquent sont réticentes à l'idée d'un démantèlement total des barrières tarifaires dans le cas d'une zone de libre échange entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest. Cette réaction confirme le fait qu'elles soient encore favorables au maintien de la Taxe Dégressive de Protection (TDP) jusqu'en 2008.

¹² Ou appréhendés

¹³ Ces effets s'expriment pour la plupart des opérateurs en terme d'appréhension. Certaines structures ont réalisé des études d'impact, mais leur portée sont très limitée du fait des échantillons utilisés.

- et d'autre part, que les entreprises tournées vers l'export (secteur agricole) sont favorables aux APE qui pourraient leur permettre d'améliorer leur compétitivité sur le marché de l'UE.

Par ailleurs, l'enquête a relevé que les équipements de production des entreprises n'ont pas été renouvelés du fait de la crise. Ils sont donc devenus obsolètes et par conséquent contribuent à la non-compétitivité des entreprises.

Selon le résultat des enquêtes, les secteurs suivants vont être fortement exposés à la concurrence :

- Textile ;
- industriel agro-alimentaire ;
- cosmétiques ;
- sacherie et emballages ;
- matériaux de construction ;

Au niveau des revenus, étant donné les caractéristiques du tissu industriel, la mise en œuvre d'un APE induirait implicitement un manque de compétitivité des entreprises ivoiriennes, notamment sur le marché local et sous régional et une énorme perte de revenus pour l'Etat. En effet, pour la plupart des personnes enquêtées et notamment les chefs d'entreprise et les responsables des ONG et les centrales syndicales qui perçoivent à juste titre les tarifs douaniers comme source de revenus pour l'Etat et moyen de protection pour les entreprises, la suppression future des droits de douane va non seulement priver l'Etat d'une importante source de revenus certaines, mais également va exposer dangereusement les entreprises à une concurrence dont elles ne se seront pas préparées ; ce qui entraînera des conséquences encore insoupçonnées.

Cette situation induirait nécessairement une baisse du chiffre d'affaires des entreprises, une baisse voire une suppression des emplois et par conséquent des salaires. Il en résulterait une augmentation du chômage et un accroissement de la pauvreté.

Par ailleurs, les personnes contactées, notamment les chefs d'entreprises et les représentants de la société civile ont fait noter leur scepticisme sur les gains éventuels qui découleraient des APE. En effet, pour eux, si les pertes de recettes de l'Etat et des entreprises, qui résulteraient de la suppression des barrières tarifaires sont certaines, tout comme les effets pervers de l'APE sur l'économie ivoirienne, il n'en est pas autant des gains attendus. Plus d'une fois, ils ont posé la question de savoir en quoi vont consister les gains des APE pour l'économie ivoirienne et comment les pertes de revenus notamment de l'Etat vont être compensées.

Par ailleurs, il faut noter la crainte des opérateurs de voir l'Etat accroître les impôts intérieurs du fait de la baisse de ses ressources douanières. Une telle situation viendrait compromettre gravement la situation financière des entreprises qui est déjà mise à mal par la crise actuelle.

4.2. SUR LE SECTEUR SOCIAL

Les effets sociaux des APE sur l'économie ivoirienne ont été relevés en terme de perte d'emplois et de paupérisation prononcée pour les couches vulnérables de la population (femmes, jeunes et enfants).

Pour la Société civile, un APE mal négocié entraînerait des suppressions d'emplois dans le secteur industriel ou agricole et même dans les services. Cette situation aura pour effets immédiats l'accroissement du chômage, la paupérisation des secteurs touchés, notamment le secteur rural y compris les femmes, les jeunes et les enfants. Il en résulterait également une baisse des investissements publics dans les secteurs sociaux (santé ; éducation ; infrastructures) du fait de la chute des recettes budgétaires de l'Etat.

Pour ce qui est des effets des APE sur la consommation, la société civile craint qu'elle ne soit inondée par les produits de consommation dont la qualité est souvent douteuse, comme le cas du textile, des huiles alimentaires, les viandes congelées, les volailles.

Il ressort par ailleurs, qu'une élimination des droits de douane du fait des APE favoriserait une baisse potentielle des prix des biens importés ce qui pourrait permettre aux populations de s'approvisionner en biens à moindre coût. Toutefois, sur ce point, certains opérateurs ont laissé entendre qu'il n'est pas certain que les prix baissent au motif que les entreprises se trouveraient en situation de concurrence imparfaite et qu'elles ne répercuteraient pas la réduction des droits de douane sur les prix à la consommation. Par ailleurs, le renchérissement pourrait être le fait de l'Etat qui pour compenser la baisse programmée des recettes douanières augmenterait ses impôts intérieurs.

Selon les différents acteurs rencontrés, la conséquence d'une réduction des recettes budgétaires est inexorablement une réduction des dépenses budgétaires ou une réallocation des ressources budgétaires.

La société civile craint que cette réallocation ne se fasse au détriment de la population à travers une réduction des dépenses affectées aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de l'hydraulique villageoise, etc.

4.3. AUTRES EFFETS

Selon certains acteurs, les APE pourraient induire un accroissement de la concurrence d'une part et d'autre part une accélération du processus d'intégration régionale. Toutefois, ils émettent des réserves sur la possibilité des APE à contribuer à la diversification des marchés.

Globalement, pour un petit nombre d'opérateurs notamment ceux orientés vers l'exportation, les APE pourraient stimuler l'économie des ACP dans un environnement marqué par l'ouverture généralisée des économies ; et partant une concurrence loyale avec un accès plus libre à l'ensemble des marchés.

5. MESURES D'AJUSTEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

Eu égard au peu d'intérêt des entreprises pour les APE, la plupart d'entre elles ont eu des difficultés pour se prononcer sur les mesures éventuelles d'ajustement et d'accompagnement. Pour celles qui ont fait des suggestions, ces mesures peuvent être regroupées en trois points en fonction des secteurs.

5.1. SUR LE SECTEUR PRODUCTIF

En vue de se préparer à faire face à l'ouverture des marchés, les acteurs économiques enquêtés estiment qu'il faudrait entreprendre les actions ci-dessus :

- l'amélioration de la capacité productrice des entreprises, la réhabilitation et la modernisation de l'outil de production ;
- la rationalisation des coûts de production et l'amélioration de l'offre en terme qualitative ;
- la protection totale de certains secteurs pendant une longue période.

Ils ont indiqué spécifiquement que les entreprises devront bénéficier de financements d'ajustement :

En plus, ils ont précisé que les produits suivants devront bénéficier d'une protection prolongée¹⁴ :

- du riz,
- des produits laitiers,
- des poulets et découpes de poulet et autres volailles,
- des huiles végétales et autres huiles.
- du sucre de canne brut sans addition d'aromatisant ou de colorant
- du sucre de betterave brut sans addition d'aromatisant ou de colorant
- de la farine de froment de blé ou de méteil ;
- du tissu de coton contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés par procédé à la cire wax, à armure toile, d'un poids excédant 100g/m² (pagne)
- des cigarettes contenant du tabac

5.2. SUR LE SECTEUR SOCIAL

Les besoins d'ajustement à ce niveau, sont exprimés en terme de :

- renforcement des capacités dans le sens d'une maîtrise des Accords commerciaux ;

¹⁴ Les opérateurs demandent 5 années de protection totale (interdiction d'importer ces produits)

- participation au processus de préparation et aux négociations des APE.

5.3. MESURES TRANSVERSALES

Des actions visant aussi bien l'administration, le secteur privé que la société civile devront être menées. Parmi ces mesures à caractère transversal, l'enquête a identifié :

- l'appui au renforcement des capacités en terme de compréhension des règles du commerce international par des formations et des séminaires ;
- le renforcement des capacités d'utilisation et d'exploitation des outils d'accès aux marchés par une large diffusion, information et sensibilisation ;
- La baisse de la pression fiscale et une réduction des coûts des facteurs (énergie, eau, carburants, télécommunication, etc.).

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort en définitive de cette enquête que l'administration est mieux informée sur l'Accord de Cotonou et son volet commercial dénommé APE que le secteur privé et la société civile. En outre, il apparaît que les entreprises d'import substitution ainsi que celles qui ont pour marché de prédilection la région ouest africaine pour leurs produits manufacturés redoutent l'instauration d'un APE en Afrique de l'Ouest ; par contre les entreprises à vocation exportatrice estiment que les APE pourraient globalement induire des effets positifs.

Quant à la société civile, elle estime que les APE auront des effets plus néfastes sur la population en terme de perte d'emplois et d'accroissement de la pauvreté.

Enfin, pour l'administration dans sa majorité, les APE présentent plus de perte que de gains.

Dans ce contexte, l'administration publique, les milieux d'affaires ainsi que la société civile ont fait un ensemble de recommandations concernant plusieurs aspects relatifs à la diffusion de l'Accord de Cotonou, à l'ajustement de l'économie ivoirienne et aux négociations des APE.

6.1. PROPOSITIONS TECHNIQUES : MODE DE LIBERALISATION ET PERIODE

- Retarder la libéralisation des produits agro-industriels et des biens manufacturés susceptibles de subir une forte concurrence ;
- Lier l'ouverture effective des marchés au renforcement des capacités productives des secteurs agricole et industriel de l'Afrique de l'Ouest en général et de la Côte d'Ivoire en particulier.
- Lier l'ouverture des marchés d'une part à la mise en place d'une réforme fiscale susceptible de suppléer à la perte de recette qui résulteraient de la suppression des barrières tarifaires et d'autre part l'identification effective des sources de financements des secteurs à ajuster.

6.2. PROPOSITIONS FINANCIERES : MESURES DE COMPENSATION

- Mise en œuvre complète du Programme d'Assistance Technique et Financière (ATF) dont les décaissements sont relativement faibles en raison de la complexité des procédures ;
- Poursuivre le programme de renforcement de la compétitivité de la filière banane, ananas à travers l'exécution des ATF ;
- compensation financière à l'Etat, du fait de la baisse des revenus fiscaux afin de lui permettre de poursuivre ses efforts d'investissements sociaux sous forme d'appuis budgétaires et d'autres financements en relation avec l'article 61, du Titre I relatif aux dispositions générales de la

4^{ème} partie de l'Accord de Cotonou (coopération pour le financement du développement) ;

- Poursuivre l'appui aux politiques sectorielles (Chapitre IV, V et VI du Titre II relatif à la coopération financière).

6.3. AUTRES PROPOSITIONS

- Réduction de la TVA pour accroître implicitement le pouvoir d'achat des populations ;
- Baisse du coût des médicaments pour permettre aux populations vulnérables de les acquérir à moindre coût ;
- Amélioration de la collecte des impôts pour accroître le revenu de l'Etat et réduire ainsi la baisse programmée des ressources ;
- Poursuivre la modernisation des services de douanes et des services de recouvrement des impôts pour accroître leur rendement ;
- Encourager davantage la production de cultures vivrières pour palier le cas échéant, aux effets pervers des APE sur la population rurale ;
- Entreprendre des réformes dans le domaine de la santé, de l'éducation et la justice ;
- Supprimer la licence d'importation, notamment celle relative à l'exportation de la banane sur le marché européen ;
- Encourager et financer la certification de la filière banane en vue d'améliorer l'accès des produits ivoiriens aux marchés de l'UE ;
- Donner un appui technique, financier substantiel aux organisations professionnelles agricoles ;
- Promouvoir la création de services de normalisation au sein des entreprises productrices ;
- Installer dans certaines entreprises, de cellules OMC/APE comme instrument de veille commerciale ;
- Augmenter le taux de transformation des produits agricoles ;
- Identifier des mesures SPS et OTC rencontrées par les produits ivoiriens sur le marché de l'UE et élaborer des règles saines et souples en matière d'échanges ;
- Renforcer les mesures de lutte contre la fraude fiscale et la corruption :
- appliquer à notre pays les paragraphes 1 et 2 de l'article 84 du chapitre 1 de la 5^{ème} partie de l'Accord de Cotonou relative aux dispositions générales concernant les Etats ACP les moins avancés, enclavés ou insulaires pour aider à l'ajustement de l'économie de la Côte d'Ivoire en raison de la crise qu'elle vient de subir depuis 2002 ;
- Faciliter et favoriser l'accès aux assurances et crédits commerciaux aux entreprises exportatrices ;

- Prendre des mesures pour baisser le coût des facteurs notamment de l'énergie, de l'eau, du transport et des télécommunications ;
- Donner les moyens aux acteurs de la société civile pour apporter un appui alternatif aux populations vulnérables.

ANNEXES 1 : QUESTIONNAIRE-PRODUIT

Nom du produit : Bananes fruit

1. Etat des lieux sommaire :

Niveau de production en 2005	:	Tonnes
Nombre de sociétés présentes producteurs indépendants	:	4 grandes entreprises et plusieurs petits
Nombre d'emplois	:	8.000
Quantités exportées et importées	:	210.900 Tonnes en 2005 (100% exporté vers l'UE)
Situation financière du secteur	:	excédentaire (mais dépend fortement des opérateurs)

Forces et faiblesses : Les volumes régulièrement exportés (4000 Tonnes en moyenne par semaine) favorisent la mise en place d'une logistique maritime de bateaux. Desserte hebdomadaire de 3 navires à destination d'Europe. Cette régularité permet d'emporter sur ces navires les autres fruits (ananas, mangue, papaye) que la Côte d'Ivoire exporte vers l'Europe. Cette logistique profite également aux exportations des ananas et des papayes du Ghana, et des mangues du Mali et du Burkina Faso. Elle est donc un élément structurant d'intégration régionale.

La faiblesse majeure identifiée est un prix de revient plus élevé que celui des pays latino-américains, du fait notamment des meilleures conditions de sol et de climat mais surtout de la taille des exploitations

Opportunités et menaces :

Au nombre des menaces on peut noter :

- Le coût de plus en plus élevé de l'accès au marché européen du fait du système d'allocation des certificats d'importation ;
- Les difficultés grandissantes à maintenir la part de marché de la Côte d'Ivoire au sein du contingent ACP du fait de sa réduction en 2002 (de 857.700 T à 750.000 T) et son élargissement simultané aux ACP non traditionnels (dont la République Dominicaine qui exporte vers l'Europe plus de 100.000 T) ;
- L'inévitable diminution du droit de 176 euros par tonne appliqué aux importations de bananes des pays NPF dans le cadre du démantèlement progressif des droits actuellement discuté dans le cadre du cycle de Doha.

Les opportunités sont :

- La nouvelle réglementation mise en place à compter du 1^{er} janvier 2006 qui résout partiellement l'usage des certificats d'importation ;

- Les APE représente selon les opérateurs de la filière une opportunité avec comme principaux axes le maintien du droit d'accès nul au marché européen et la suppression de toutes les limites quantitatives ;

2. Protection offerte :

Tarifaire : Droit de douane de 20 % (plus une redevance statistique de 1 % et le Prélèvement Communautaire de Solidarité de 1 %)

Non tarifaire : Aucune

3. Etat de la concurrence :

Le secteur des bananes est confronté à la concurrence latino américain sur le marché européen. Il souhaite la suppression des quotas et des licences pour exporter sur le marché européen sans contraintes.

Ce secteur bénéficie sur le marché européen du protocole produit. Il n'est soumis à aucune concurrence au niveau régional et sous régional.

4. Appréciation de l'impact (notamment commercial et concurrentiel) attendu de l'accord de partenariat Economique (UE-CEDEAO)

5. Les besoins de mise à niveau en matière de formation

Les besoins de mise à niveau par rapport aux APE ont été évalués par la corporation (l'OCAB), mais ne nous ont pas encore été transmis. Nos interlocuteurs nous l'ont promis. Les informations disponibles concernent les financements définis dans le cadre de l'Assistance Technique et Financière (ATF) de l'Union Européenne pour les années suivantes :

- 2000 : 650.000 Euro
- 2001 : 700.000 Euro
- 2005 : 2.600.000Euro

Financière :
Technique :
Autres (managérial, etc.) :

6. Autres mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre des APE

L'essentiel pour la filière est l'amélioration de sa compétitivité en terme :

- De coût : réduction des charges et formation des hommes pour améliorer leur productivité. ;
- Commercial : a disparition des licences que la filière considère comme une taxe à rebours sur les pays producteurs ;

- Social et de Certification : engager un processus de certification pour obtenir des produits aptes à être vendus sur les marchés européens ;
- Logistique ;
- De qualité : qualité du fruit, mais également qualité de la présentation.

7. Impact spécifique de la situation politico-militaire actuelle de la Côte d'Ivoire

Nom du produit : Sucre

1. Etat des lieux sommaire :

Niveau de production en 2005 : 66.058 T

Nombre de sociétés présentes : 02 (Sucrivoire et Sucaf)

Nombre d'emplois : 774 permanents et 5.317 temporaires

Quantités exportées et importées :
Exportation en 2004 : 26.055 Tonnes CEDEAO (jusqu'en 2001), UE et USA
Importation en 2004 : 10.263 Tonnes

Situation financière du secteur : De grosses difficultés financières dues à la crise sociopolitique de la Côte d'Ivoire

Forces et faiblesses :
Situation financière précaire particulièrement à la suite de la crise. La plupart des plantations de canne à sucre sont en zone de guerre.

Opportunités et menaces :
Fraude massive et contrebande sur le sucre à partir de zone nord.

2. Protection offerte :

Tarifaire : Droit de douane de 20 % (plus une redevance statistique de 1 % et le Prélèvement Communautaire de Solidarité de 1 %)

Non tarifaire : Un décret a été pris en 2005 pour suspendre les importations de sucre (cette protection a été prise du fait de la guerre)

3. Etat de la concurrence :

Fraude et contrebande se traduisant par une concurrence jugée déloyale.

4. Appréciation de l'impact (notamment commercial et concurrentiel) attendu de l'accord de partenariat Economique (UE-CEDEAO)

Très forte concurrence pouvant se solder par d'énormes difficultés au niveau de la filière eu égard à sa faible compétitivité. Perte de part de marché envisagée.

5. Les besoins de mise à niveau en matière de formation

(Non disponible)

Financière	:
Technique	:
Autres (managérial, etc.)	:

6. Autres mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre des APE

- Restructuration de la filière ;
- Investissement de renouvellement ;
- Renforcement de la compétitivité.

7. Impact spécifique de la situation politico-militaire actuelle de la Côte d'Ivoire

- pertes énormes de production de sucre (plus de 19.000 tonnes évaluées à 5 milliards de FCFA pour une seule société) ;

Nom du produit : Conserves et longes de Thon (CASTELI)

1. ETAT DES LIEUX SOMMAIRE :

Niveau de production en 2005 : 13.520 T

Nombre de sociétés présentes : une seule entreprise a répondu au questionnaire
(Les 2 autres entreprises ont fermé dès suite de la crise. Leur réouverture est en cours et la cérémonie officielle devrait avoir lieu le 30 mai 2006)

Nombre d'emplois : 833

Quantité exportées et importées : Marché : UE (100%)
Exportations en :
Importations en 2004 : 29,5 Tonnes

Situation financière du secteur : Excédentaire

Forces et faiblesses :
Coût élevé de la fiscalité
Les coûts des facteurs (énergie, eau, etc.) sont élevés
Coût d'emballage élevé réduisant la compétitivité du produit par rapport aux pays asiatiques.

Opportunités et menaces :
Menace : Fermeture probable de la structure en charge du traitement des déchets de l'usine

2. PROTECTION OFFERTE :

Tarifaire : Droit de douane de 20 % (plus une redevance statistique de 1 % et le Prélèvement Communautaire de Solidarité de 1 %)

Non tarifaire : Aucune

3. ETAT DE LA CONCURRENCE :

Pas de véritable concurrence car les marchés sont différenciés. Leurs exportations sont principalement orientées vers l'Italie

4. APPRECIATION DE L'IMPACT (NOTAMMENT COMMERCIAL ET CONCURRENTIEL) ATTENDU DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (UE-CEDEAO)

5. LES BESOINS DE MISE A NIVEAU EN MATIERE DE FORMATION

(Non disponible)

Financière	:
Technique	:
Autres (managérial, etc.)	:

6. AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES APE

Baisse du coûts de l'énergie et de l'eau

7. IMPACT SPECIFIQUE DE LA SITUATION POLITICO-MILITAIRE ACTUELLE DE LA COTE D'IVOIRE

Fermeture de deux usines de la filières dès le début de la crise de 2002 (SCODI et Pêche et Froid) du fait des problèmes de sécurité.

Nom du produit : Ciments (SOCIMAT)

1. Etat des lieux sommaire :

Niveau de production en 2005 : 604.900 Tonnes (production d'une seule société)

Nombre de sociétés présentes : 02 (une seule entreprise a répondu au questionnaire. Il s'agit de SOCIMAT)

Nombre d'emplois : 132

Quantité exportées et importées :
Exportations en 2005 (CEDEAO) : 205.565 Tonnes (Pour SOCIMAT)

Importations en 2004 : 1.040.584 Tonnes

Situation financière du secteur :

Forces et faiblesses :

Opportunités et menaces :

2. Protection offerte :

Tarifaire : Droit de douane de 20 % pour le ciment ordinaire et de 10 % pour le ciment industriel (plus une redevance statistique de 1 % et le Prélèvement Communautaire de Solidarité de 1 %)

Non tarifaire : Aucune

3. Etat de la concurrence :

4. Appréciation de l'impact (notamment commercial et concurrentiel) attendu de l'accord de partenariat Economique (UE-CEDEAO)

5. Les besoins de mise à niveau en matière de formation

(Non disponible)

Financière :

Technique :

Autres (managérial, etc.) :

6. Autres mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre des APE

- Réduction de la pression fiscale ;

7. Impact spécifique de la situation politico-militaire actuelle de la Côte d'Ivoire

Nom du produit : Corps gras, savons, produits d'entretien (UNILEVER)

1. Etat des lieux sommaire :

Niveau de production en 2005 : 175.546 T

Nombre de sociétés présentes : (une seule entreprise a répondu au questionnaire.
Il s'agit d'Unilever)

Nombre d'emplois : 1.094

Quantité exportées et importées : UEMOA (principal marché) et UE(1.201 T)

Exportations : 61.993 Tonnes (ce sont les exportations de Unilever seulement)

Importations en 2004 : 471,579 Tonnes

Situation financière du secteur : Excédentaire

Forces et faiblesses :

Opportunités et menaces :

2. Protection offerte :

Tarifaire : Droit de douane de 20 % (plus une redevance statistique de 1 % et le Prélèvement Communautaire de Solidarité de 1 %)

Les savons à usages médicaux sont soumis à un DD de 5 % (sont considérés comme des produits pharmaceutiques)

Non tarifaire : Aucune

3. Etat de la concurrence :

4. Appréciation de l'impact (notamment commercial et concurrentiel) attendu de l'accord de partenariat Economique (UE-CEDEAO)

- Risque de paupérisation
- Perte d'emplois
- Manque à gagner pour l'Etat
- Mévente sur le marché international

5. Les besoins de mise à niveau en matière de formation

(Non disponible)

Financière	:
Technique	:
Autres (managérial, etc.)	:

6. Autres mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre des APE

- Améliorer la qualité des produits.
- Octroyer des subventions ou des avantages fiscaux aux entreprises désavantagées par les APE ;
- Renforcer l'intégration régionale et s'assurer que tous les pays respectent leurs engagements

7. Impact spécifique de la situation politico-militaire actuelle de la Côte d'Ivoire

ANNEXES 2 : QUESTIONNAIRE- ENTREPRISE

1. Nom ou sigle de l'entreprise : **SOCIMAT**
2. Branche d'activité : **cimenterie (industrie)**
3. Régime fiscal : **régime réel normal**
4. Nombre d'employés en 2005 : **132**
5. Investissement net cumulé en 2005 : **1.300.524.672 F.CFA**
Dont fonds propres : **100%**
6. Taux d'utilisation des capacités : **70%**
7. Principaux produits fabriqués :

1. CPJ
2. CPA

8. Produits porteurs en % du CAHT

Produits	% du CAHT
1. CPJ	97%
2. CPA	3%

9. Principales destination des exportations

produits	Marché d'exportation	En % du CAHT
1. CPJ	Mali & Burkina	22 & 10% = 32%
2. CPA	Mali & Burkina	0,11 & 0,19% =0,3%
3.		

10. Chiffre d'affaires (millions de F.CFA HT) : **30.416**

1. Nom ou sigle de l'entreprise : **SUCRIVOIRE**
2. Branche d'activité : **Sucre de canne**
3. Régime fiscal : **régime réel normal**
4. Nombre d'employés en 2005 : **774 (permanent) et 5.317 temporaires)**
5. Investissement net cumulé en 2005 : **1,6 milliards de F.CFA**
Dont fonds propres : **100%**
6. Taux d'utilisation des capacités : **65%**
7. Principaux produits fabriqués :

1. Sucre granulé blanc
2. sucre granulé roux
3. sucre morceaux blanc

8. Produits porteurs en % du CAHT

Produits	% du CAHT
1. Sucre granulé blanc	46%
2. sucre granulé roux	43%
3. sucre morceaux blanc	11%

9. Principales destination des exportations

produits	Marché d'exportation	En % du CAHT
1. Sucre granulé blanc	U.E	60%
2. sucre granulé roux	U.E	40%

10. Chiffre d'affaires en 2005 (millions de F.CFA HT) : **20.215**

1. Nom ou sigle de l'entreprise : **CASTELLI**
2. Branche d'activité : **Conserve de produits de mer**
3. Régime fiscal : **régime réel normal**
4. Nombre d'employés en 2005 : **833**
5. Investissement net cumulé en 2005 : **253.374.583**
Dont fonds propres : **100%**
6. Taux d'utilisation des capacités : **60%**
7. Principaux produits fabriqués :

- | |
|---------------------------------------|
| 1. Boîtes de conserves de thon |
| 2. Longes de thon |

8. Produits porteurs en % du CAHT

Produits	% du CAHT
1. Boîtes de conserves de thon	93.91%
2. Longes de thon	5.63%

9. Principales destination des exportations

produits	Marché d'exportation	En % du CAHT
1. Boîtes de conserves de thon	Italie-France	93.91%
2. Longes de thon	Italie-France	5.63%

10. Chiffre d'affaires (millions de F.CFA HT) : **19.961**

1. Nom ou sigle de l'entreprise : **UNILEVER Côte d'Ivoire**
2. Branche d'activité : **autres corps gras, savons, produits d'entretien, fûts métalliques**
3. Régime fiscal : **régime réel normal**
4. Nombre d'employés en 2005 : **1094**
5. Investissement net cumulé en 2005 (F.CFA) : **2.012.853.151**
Dont fonds propres :
6. Taux d'utilisation des capacités :
7. Principaux produits fabriqués :

1. Huile Dinor 181,5 Kg
2. Savon BF 4
3. Détergent OMO 15 grs
4. Margarine blue band 50grs
5. Savon maximousse 210 grs
6. Acide gras

8. Produits porteurs en % du CAHT

Produits	% du CAHT
1. huile dinor	44,44%
2. savon BF	16,82%
3. détergent OMO	10,07%
4. savon maximousse	7,11%
5. Dentifrice Close Up	3,77%
6. Margarine blue band	2,14%

9. Principales destination des exportations

produits	Marché d'exportation	En % du CAHT
1. Huile Dinor 181,5 Kg	UEMOA	9%
2. Savon BF 4	UEMOA	9%
3. Détergent OMO 15 grs	UEMOA	3%
4. Margarine blue band 50grs	UEMOA	2%
5. Savon maximousse 210 grs	UEMOA	2%
6. Acide gras	UEMOA	1%

10. Chiffre d'affaires (millions de F.CFA HT) : **90.062**

ANNEXES 3 : TABLEAU DES PERSONNES RENCONTRES

Date	Structures	Personnes rencontrées
26 avril 2006	Ministère de l'Economie et des Finances (DGE, DGD, Trésor, DCPE, DAFEXI, PAA, DGI)	Ms KOUASSI Julien TAHI Fabrice MOULOT Tchakré
27 avril 2006	Confédération Générales des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Ms. COULIBALY Albert DIABATE Bazoumana KATTIE Auguste HALEJCIO Rosyane OUATTARA Lakoun KOUAMELAN Serge DIALLO Ousséine ADOPO Joseph COULIBALY Adama
28 avril 2006	Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques	Dr MEL Egg Dr KETREMINDIE Louis Dr DIOMANDE Labla Dr KOUAKOU Ernest Dr M'BRAS Georges Dr KOUAKOU Dr KOUASSI Koffi M. DJAKARIYA
28 avril 2006	Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers	KOUAMELAN Serge
2 mai 2006	Agriculture-Commerce-Industrie (ACI)	ADOPO Joseph HALEJCIO Rosyane
2 mai 2006	APEX-CI	Ms. M'BENGUE Guy AMANGOUA Gérard ATTOUNGBRE Joseph
2 mai 2006	SCB	Olivier CHASSANG
3 mai 2006	OIC	

3 mai 2006	Ministère de la Famille et des Affaires Sociales	M. TOURE Abdou Mmes TRAORE Nafatouma KOUASSI Irène TAQUI Djénéba
3 mai 2006	Union Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI)	OUATTA RA Lakoun
3 mai 2006	Administrations publiques (séance groupée)	Ms. OUATTARA Lassina NOGBOU Samuel MIZAN Zamblé Bi AKA Bakary KOUASSI Julien BAGAYAN Souleymane KOUADIO N'guessan Dr AMAN Assémien Sylvestre IRITIE Bruno Marcel ANGAMAN Ado Olivier KONE Bêma SEKA Guillaume TRAORE Daouda KONATE Lamine KOKO Nestor Mmes. AMAN Koko KONAN-AZOH Mireille KOUMAN Pauline KOUASSI A. Irène DOUCOURE
4 mai 2006	Secteur privé (séance groupée)	Ms. DIALLO Ousséine CHASSANG Olivier WAMIEN Binger AKPANGNI Michel DOLLY Emmanuel DIOMANDE mory ATTOUNGBRE K. Joseph KOFFI Konan TOTOKRA Boni Sosthène
4 mai 2006	Société civile (séance groupée)	Ms. BROU Jean Charles KOFFI Paul BOGUIFO Joseph DIABY Baba TOTOKRA Josthème ASSI Patrice

		<p>TRAZIE Roger</p> <p>Mmes. MADY Annick Pr. EKRA Eliane YAO Blé Valérie MAIGA Fatoumata ETTY Eliane Rita GUIEHOA Mariatou DIALLO Nassoun</p>
9 mai 2006	Assemblée Nationale « sous comité juridique »	<p>Ms. BAI Bernard POTOLI Guy KASSIA Bi OULA BROGONE Bi Gouri BILE Aka JOACHIM DJAMA Affou Benoît Mmes AMON Marthe TOURE Diallo VAN Jacqueline LEGRE Adé Jocelyne Me BITTY Kouyaté FADIKA Coulibaly</p>
12 mai 2006	UGECl (Conseil d'Administration)	<p>Ms. N'GUEL Thanry TANOH N'goran OUATTARA Lakoun BATTILI Pierre MAGNE CHOWANE</p>
13 mai 2006	GEPEX	OHIN Bintou
15 mai 2006	Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI)	<p>Jacques BILE Adama COULIBALY</p>

ANNEXES 4 : LISTE DES STRUCTURES IDENTIFIEES

SECTEURS	STRUCTURES
Administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Économie et des Finances, - Ministère du Commerce, - Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et de la réforme Administrative, - Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, - Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, - Ministère de l'Agriculture, - Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre, - Ministère de la Famille et des Affaires Sociales, - Ministère des Affaires Etrangères, - Assemblée Nationale, - Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, - Ministère des infrastructures Economiques, - Ministère de l'Industrie et du Secteur Privé, - Ministère du Transport, - Ministère de l'Éducation Nationale, - Ministère de l'Enseignement Supérieur, - Assemblée Nationale, - INS, - CIREJ, - CNPE, - CES, - AGEPE, - PRIMATURE, - BNETD, - CIRES,
Secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre du Commerce et d'Industrie, - Confédération Générale des

	<p>Entreprises de Côte d'Ivoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FNISCI, - APEX-CI, - FIPME, - GPEX, - FIPME, - Chambre d'Agriculture, - OCAB, - ARECA, - ARCC, - Secteur sucrier, - Secteur Textile, - Pêche, - FEFEEDES, - GPP, - CODINORM, - ANADER, - CNRA, - SCB, - ACI
<p>Société civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consommateur, - UGTCI, - Dignité, - FESACI, - LIDHO, - MIDH, - RIOF, - ONEF, - CONGACI, - GERDDES-CI, - OFACI - RECSY - ANOPACI, - Ordre des Médecins, - Ordre des Pharmaciens, - Ordre des Experts Comptables, - Ordres des Avocats - Banques, - UNIPL, - Assurances, - Cabinet Maître AKA et Bilé

ANNEXE 5 : Questionnaire BNETD – Entreprises privées

**Bureau National d'Etudes Techniques et de
Développement (BNETD)**

ETUDE D'IMPACT APE SUR L'ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE ENTREPRISES PRIVEES

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

I- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1. Nom ou Sigle de l'entreprise.....
2. Branche d'activités.....
3. Régime fiscal.....
4. Nombre d'employé en 2005.....
5. Investissement net cumulé en 2005.....
 Dont Fonds propres (en %) :
6. Taux d'utilisation des capacités.

II- ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

6. Quels sont les principaux produits fabriqués par votre entreprise ?

N° ordre	Désignation du produit	Position tarifaire	DTI en 2005			
			Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

7. Quels sont vos produits porteurs ?

Produits	% CAHT
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

8. Principale destination des exportations de chacun de vos produits.

Produit	Principal marché d'exportation	% du CAHT
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

9. Quelle est l'importance de chacun de ces marchés dans votre chiffre d'affaires (remplir le tableau ci-après) ?

(en millions de FCFA)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CAHT						
<i>dont</i>						
Exportation totale						
- CEDEAO						
- Union Européenne						
- USA						
- Autres Pays						

10. Quelle est l'importance de chacun de ces marchés dans vos exportations (*remplir le tableau ci-après*) ?

(en tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production						
<i>dont</i>						
Exportation totale						
- CEDEAO						
- Union Européenne						
- USA						
- Autres Pays						

III- STRUCTURE DES PRIX EX USINE PAR PRODUIT EN 2005

	(en 1000 FCFA / tonne)			
	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4
Désignation
Position tarifaire
Volume vendu
Dont export
Prix usine
.....
.....
.....
.....
Coût de production				
I- Matières Premières				
1.1 importées				
1.				
2.				
3.				
4.				
1.2 locales /CEDEAO				
1.				
2.				
3.				
4.				
II- Matières Consommables				
1. Electricité				
2. Eau				
3. Produits pétroliers				
4. Autres énergies				
5. Pièces de rechange et entretien				
6. Amortissement				
7. Autres				
III- Emballages				
1. Carton				

2. Papier				
3. Métallique				
4. Plastique				
5. Sac en matières synthétiques				
6. Sac en fibres végétales				
7. Autres				
IV- Autres charges				
Total				

IV- DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION

Produit 1

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										

5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

Produit 3

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										
5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

Produit 4

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										
5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

V- MESURES D'AJUSTEMENT

1 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur la société civile ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 6 : Questionnaire BNETD - Commerce

**Bureau National d'Etudes Techniques et de
Développement (BNETD)**

ETUDE D'IMPACT APE SUR L'ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE COMMERCE
(Ministère du Commerce, APEX-CI, CCI, PAA)

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

IDENTIFICATION

Institution visitée

Qualité du répondant (Position hiérarchique).....

I- GENERALITES

1.1 Existe-il des structures de promotion du commerce ?

Oui Non

Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Promotion du commerce	Date de création	Principales activités
1.		
2.		
3.			

1.2 Existe-t-il des associations professionnelles dans l'import/export ?

Oui Non

Si oui, lister ces structures et leur date de création ainsi que leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Association	Filières concernées	Date de création
1			
2			
3			

4			
5			

1.3 Existe-il des structures de gestion de la qualité pour l'export/import ?

Oui Non

Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Gestion de la qualité	Date de création	Principales activités
1.		
2.		
3.			
4.			

1.4 Existe-t-il des produits dont les prix sont encore administrés ?

Oui Non

Si oui, listez-les ci-dessous

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les raisons pour lesquelles ces prix sont administrés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.5 Quelles sont les étapes pour importer un produit provenant de la CEDEAO et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.6 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Depuis quand avez-vous constaté cette variation ?

Quelles sont selon vous, les raisons de cette variation ?.....

.....

.....

.....

 1.6 Quelles sont les étapes pour importer un produit provenant de l'Union Européenne et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.7 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
 préciser.....
 ;

1.8 Quelles sont les étapes pour importer un produit provenant des Etats-Unis et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.9 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
..... ;

1.10 Quelles sont les étapes pour importer un produit provenant de l'ASIE et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.11 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
..... ;

1.12 Quelles sont les étapes pour exporter un produit en direction de la CEDEAO et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.13 Quelle est la durée moyenne d'une telle opération ? (en jours)

.....

1.14 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
..... ;

1.15 Quelles sont les étapes pour exporter un produit en direction de l'Union Européenne et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="checkbox"/> 2 . Difficile <input type="checkbox"/> 3 . Facile <input type="checkbox"/>

1.16 Quelle est la durée moyenne d'une telle opération ? (en jours)

.....

1.17 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
..... ;

1.18 Quelles sont les étapes pour exporter un produit en direction des Etats Unis et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>

1.19 Quelle est la durée moyenne d'une telle opération ? (en jours)

.....

1.20 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
.....

1.21 Quelles sont les étapes pour exporter un produit en direction de l'ASIE et les difficultés à chacune des étapes ?

Etapes	
Etape1 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape2 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape3 :	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape4 : ;	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>
Etape5 : ;	1 . Très difficile <input type="text"/> 2 . Difficile <input type="text"/> 3 . Facile <input type="text"/>

1.22 Quelle est la durée moyenne d'une telle opération ? (en jours)

.....

1.23 Dans quel sens ces difficultés ont-elles varié (réduction ou accroissement) ?

Réduction

Accroissement

Causes,
préciser.....
.....

1.24 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur votre secteur ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.25 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.26 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**ANNEXE 7 : Questionnaire BNETD – Entreprises privées
(version finale)**

**Bureau National d'Etudes Techniques et de
Développement (BNETD)**

ETUDE D'IMPACT APE SUR L'ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE ENTREPRISES PRIVEES

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

I- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

7. Nom ou Sigle de l'entreprise.....
8. Branche d'activités.....
9. Régime fiscal.....
10. Nombre d'employé en 2005.....
11. Investissement net cumulé en 2005.....
Dont Fonds propres (en %) :
12. Taux d'utilisation des capacités.

II- ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

6. Quels sont les principaux produits fabriqués par votre entreprise ?

N° ordre	Désignation du produit	Position tarifaire	DTI en 2005			
			Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

7. Quels sont vos produits porteurs ?

Produits	% CAHT
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

8. Principale destination des exportations de chacun de vos produits.

Produit	Principal marché d'exportation	% du CAHT
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

9. Quelle est l'importance de chacun de ces marchés dans votre chiffre d'affaires (remplir le tableau ci-après) ?

(en millions de FCFA)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CAHT						
<i>dont</i>						
Exportation totale						
- CEDEAO						
- Union Européenne						
- USA						
- Autres Pays						

10. Quelle est l'importance de chacun de ces marchés dans vos exportations (remplir le tableau ci-après) ?

(en tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production						
<i>dont</i>						
Exportation totale						
- CEDEAO						
- Union Européenne						
- USA						
- Autres Pays						

III- STRUCTURE DES PRIX EX USINE PAR PRODUIT EN 2005

	(en 1000 FCFA / tonne)			
	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4
Désignation
Position tarifaire
Volume vendu
Dont export
Prix usine
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Coût de production				
I- Matières Premières				
1.1 importées				
1.				
2.				
3.				
4.				
1.2 locales /CEDEAO				
1.				
2.				
3.				
4.				
II- Matières Consommables				
1. Electricité				
2. Eau				
3. Produits pétroliers				
4. Autres énergies				
5. Pièces de rechange et entretien				
6. Amortissement				
7. Autres				
III- Emballages				
1. Carton				

2. Papier				
3. Métallique				
4. Plastique				
5. Sac en matières synthétiques				
6. Sac en fibres végétales				
7. Autres				
IV- Autres charges				
Total				

IV- DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION

Produit 1

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										

5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

Produit 2

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										
5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

Produit 3

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										
5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

Produit 4

Désignation

Position tarifaire (SH).....

	Droits et taxes à l'importation (DTI)									
	2000					2005				
	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence	Position tarifaire	Droit de douane	Droit fiscal	Autres taxes	Valeur de référence
I- Matières Premières										
1.1 importées										
1.										
2.										
3.										
4.										
1.2 locales /CEDEAO										
1.										
2.										
3.										
4.										
II- Matières consommables										
1. Electricité										
2. Eau										
3. Produits pétroliers										
4. Autres énergies										
5. Pièces de rechange et entretien										
6. Amortissement										
7. Autres										
III- Emballages										
1. Carton										
2. Papier										
3. Métallique										
4. Plastique										
5. Sac en matières synthétiques										
6. Sac en fibres végétales										
7. Autres										

V- MESURES D'AJUSTEMENT

1 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur la société civile ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 8 : Questionnaire BNETD – Ministères techniques

Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)

ETUDE D'IMPACT APE SUR L'ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE D'ORDRE GENERAL
(MINISTERES TECHNIQUES : Minagri, Industrie et Services)

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

0- IDENTIFICATION

0.1 Institution visitée

0.2 Qualité du répondant (Position hiérarchique).....

I- PROGRAMME ECONOMIQUE A MOYEN TERME

1.1 Quel a été le taux de croissance du PIB au cours de ces trois dernières années ?

.....

1.2 Quelle fut la part de votre secteur ?

1.3 Dans votre secteur, quels sont les principaux produits qui ont contribué à la valeur ajoutée sectorielle ?

i)

j)

k)

l)

m)

1.4 Quels sont les objectifs fixés pour les trois années à venir ?

	2006	2007	2008
Taux de croissance du PIB			
Part de votre secteur			
Contribution des principaux produits cités plus haut	i)	i)	i)
	j)	j)	j)
	k)	k)	k)
	l)	l)	l)
	m)	m)	m)

1.5 Est ce que tous ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'un programme avec les bailleurs de fonds ?

Oui Non

1.6 Si oui, listez-les dans le tableau ci-dessous.

Bailleurs de fonds	Durée du programme (cocher ci-dessous)
1. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
2. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
3. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
4. Autres, préciser.	

1.7 Ces objectifs macroéconomiques sont-ils accompagnés de réformes sectorielles ?

Oui Non

1.8 si oui, lesquelles ?

- i)
- ii)
- iii)
- iv)
- v)
- . . .
- vi)
- . . .

1.9 Parmi ces réformes, lesquelles sont spécifiques à votre secteur ?

- vii)
- viii)
- ix)
- x)
- xi)
- xii)

1.10 Y a-t-il des réformes envisagés en termes de réduction des coûts de production ?

Oui Non

1.11 Si oui, Listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant l'année de mise en œuvre effective.

Matières premières	Réformes	Date de mise en oeuvre
Eau	1.....
	2.....	..
	3.....
Energie	1.....
	2.....	..
	3.....
Hydrocarbures	1.....
	2.....	..
	3.....
Téléphone	1.....
	2.....	..
	3.....
Emballages	1.....
	2.....	..
	3.....

Autres	1.....

	2.....

	3.....

II- SYSTEME DE REGULATION

2.1 Existe-il des structures de normalisation, de mise en conformité, d'inspection, de laboratoires d'analyse, etc..?

Oui Non

2.2 Si oui (pour le secteur concerné) listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant leur date de création et le nombre de certificats ISO délivrés pour vos produits depuis leur mise en place.

N° ordre	Structures	Date de création	Nombre ISO ou autres
1.			
2.			
3.			
4.			

2.3 Indiquez ci-dessous, les filières dans lesquelles le plus grand nombre de certificats (ou autres) a été délivré.

N° ordre	Filière	Nombre de certificats ou autres
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

2.4 Existe-t-il des textes de loi réglementant la concurrence ?

Oui Non

De quand datent-ils ?

.....

Sont-ils effectivement appliqués ?

Oui Non

Si Non, Pourquoi selon vous ?

.....

2.5 Existe-t-il des structures d'arbitrage ?

Oui Non

2.6 Quelle est la nature des sanctions infligées en cas de non respects des textes de loi ?

.....

2.7 Existe-il des structures de promotion des investissements ?

Oui Non

2.8 Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Promotion des investissements	Date de création	Principales activités
1.			i./ Conseils aux investisseurs

			ii./ Recherche de financements et de partenariats pour les entreprises iii./ Autres, préciser
2.			i./ Conseils aux investisseurs ii./ Recherche de financements et de partenariats pour les entreprises iii./ Autres, préciser

2.9 Existe-il des structures de promotion du commerce ?

Oui Non

2.10 Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Promotion du commerce	Date de création	Principales activités
1.			i./ Conseils aux exportateurs/importateurs ii./ Recherche de financements et de partenariats pour les entreprises iii./ Autres, préciser.....
2.			i./ Conseils aux exportateurs/importateurs ii./ Recherche de financements et de partenariats pour les entreprises iii./ Autres, préciser.....

2.11 Existe-il un Comité de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

- i)
- j)
- k)
- l)

2.12 Existe-t-il des sous-comités de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N°	Sous-comité	Date de	Activité principale
----	-------------	---------	---------------------

ordre		création	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

2.13 Existe-il un Comité de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

- m)
- n)
- o)
- p)

2.14 Existe-t-il des sous-comités de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Sous-comité	Secteurs	Date de création	Activité principale
1				
2				
3				
4				
5				

Dans votre secteur, existe – t'il des produits jugés stratégiques ? Si oui, listez les :

- i.....
- ii.....
- iii.....
- iv.....

Indiquer alors le critère utilisé pour identifier ces produits stratégiques.

- i.....
- ii.....
- iii.....

2.15 Le pays a-t-il des accords commerciaux bilatéraux avec d'autres pays ?

Oui Non

De quels accords s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle est la nature de ces accords ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la période de validité de ces accords ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.16 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur votre secteur ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.17 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

2.18 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**ANNEXE 9 : Questionnaire BNETD – Ministère de l’Economie
et des Finances**

**Bureau National d’Etudes Techniques et de
Développement (BNETD)**

ETUDE D’IMPACT APE SUR L’ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE D’ORDRE GENERAL
(MINISTERE ECONOMIE ET FINANCES : DGD, DGI, DCTCP, DGE)

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

1- IDENTIFICATION

0.3 Institution visitée

0.4 Qualité du répondant (Position hiérarchique).....

I- PROGRAMME ECONOMIQUE A MOYEN TERME

Quel a été le taux de croissance du PIB au cours de ces trois dernières années ?

Quelle fut la part des différents secteurs d'activité ?

Quels sont les principaux produits qui ont contribué aux valeurs ajoutées sectorielles ?

.....

Quels sont les objectifs fixés pour les trois années à venir ?

	2006	2007	2008
Taux de croissance du PIB			
Part des différents secteurs			
Contribution des principaux produits cités plus haut

Quel a été le niveau des recettes de votre régie au cours de ces trois dernières années ?

	2003	2004	2005
Niveau des recettes			
Contribution des principales composantes

Quels sont les objectifs fixés pour les trois années à venir ?

	2006	2007	2008
Niveau des recettes			
Contribution des principales composantes

Est ce que tous ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'un programme avec les bailleurs de fonds ?

Oui Non

Si oui, listez-les dans le tableau ci-dessous.

Bailleurs de fonds	Durée du programme (cocher ci-dessous)
1. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
2. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
3. <input type="checkbox"/>	Intérimaire 6 mois Intérimaire 1 an Triennal Quinquennal
4. Autres, préciser.	

Ces objectifs macroéconomiques sont-ils accompagnés de réformes sectorielles ?

Oui Non
si oui, lesquelles ?

.....

1.9 Parmi ces réformes, lesquelles sont spécifiques à votre structure ?

.....

1.10 Y a t-il des réformes envisagés en termes d'amélioration de vos performances ?

Oui Non

1.11 Si oui, Listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant l'année de mise en œuvre effective.

Réformes	Date de mise en oeuvre

1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

II- SYSTEME DE SUIVI ET CONTROLE

2.1 Existe-il des structures de suivi, contrôle ou inspection dans votre structure?

Oui Non

2.2 Si oui, listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant leur date de création, leur fonction depuis leur mise en place.

N° ordre	Structures	Fonction	Date de création
1.			
2.			
3.			
4.			

2.3 Existe-t-il des textes de loi réglementant votre activité ?

Oui Non

De quand datent- ils ?

.....

Sont-ils effectivement appliqués ?

Oui Non

Si Non, Pourquoi selon vous ?

.....
.....
.....

2.4 Quelle est la nature des sanctions infligées en cas de non respects des textes de loi ?

.....
.....
.....

.....
.....
2.5 Existe-il des mesures de promotion des investissements ?

Oui Non

2.6 Si oui, lister ces mesure, leur date de mise en oeuvre et leurs principales activités concernées dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Mesures de Promotion des investissements	Date de mise en oeuvre	Principales activités
1.			
2.			
3.			

2.7 Existe-il des mesures de promotion du commerce ?

Oui Non

2.8 Si oui, lister ces mesures, leur date de mise en œuvre et leurs principales activités concernées dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Mesures de Promotion du commerce	Date de mise en œuvre	Principales activités
1.		
2.		
3.			

2.9 Existe-il un Comité de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

- q)
- r)
- s)
- t)

2.10 Existe-t-il des sous-comités de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Sous-comité	Date de création	Activité principale
1			
2			
3			
4			
5			

6			
7			
8			
9			

2.11 Existe-il un Comité de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

- u)
- v)
- w)
- x)

2.12 Existe-t-il des sous-comités de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Sous-comité	Secteurs	Date de création	Activité principale
1				
2				
3				
4				
5				

Dans votre secteur, existe – t'il des taxes jugées essentielles (importantes, stratégiques, etc.) ? Si oui, listez les :

- i.....
- ii.....
- iii.....
- iv.....

Indiquer alors le critère utilisé pour les identifier.

- i.....
- ii.....
- iii.....

2.13 Le pays a-t-il des accords commerciaux bilatéraux avec d'autres pays ?

Oui Non

De quels accords s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....

quelle est la nature de ces accords ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la période de validité de ces accords ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.14 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur les performances de votre activité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.15 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.16 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 10 : Questionnaire BNETD – Société Civile

**Bureau National d'Etudes Techniques et de
Développement (BNETD)**

ETUDE D'IMPACT APE SUR L'ECONOMIE IVOIRIENNE

QUESTIONNAIRE D'ORDRE GENERAL
(Société civile)

Contexte

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été régulièrement révisées à travers les conventions successives qui servent de cadre juridique à cette coopération.

Avec l'avènement de l'OMC, certaines dispositions commerciales contenues dans les accords de Lomé IV ont été déclarées incompatibles avec le nouveau système commercial multilatéral dont les principes fondamentaux se résument à un commerce non discriminatoire, une libéralisation progressive du commerce par la voie de la négociation, une consolidation des tarifs etc.

Cette perspective met ainsi fin aux préférences commerciales non réciproques ainsi qu'aux quotas contenus dans les protocoles, pour les remplacer par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords de libre échange (ALE).

La négociation, puis la signature de tels accords sont à la fois d'une importance vitale pour la plupart des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les exportations sont majoritairement destinées à l'UE, mais aussi source d'inquiétudes eu égard aux délais impartis d'une part et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d'autres pays en développement d'autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective dans un cadre autre que celui d'une zone de libre échange ou d'une union douanière, mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Aussi s'avère-t-il nécessaire que dans le cadre des négociations sur les accords de partenariat économique UE-ACP, une position commune au sein de la CEDEAO soit dégagée. C'est dans cette optique qu'est menée cette mission dont les objectifs visent à mesurer les impacts d'un accord de libre échange sur le secteur manufacturier des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

La réalisation de cette étude offrira aux Autorités, une stratégie de négociation porteuse de bénéfices pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, parce qu'elle tiendrait compte de tous les produits et filières jugées sensibles et stratégiques pour la Communauté.

A l'instar des autres pays de la CEDEAO qui ont entrepris une étude d'impact d'un APE sur leur économie, la Côte d'Ivoire initie une étude d'impact d'un APE sur son économie.

2- IDENTIFICATION

0.5 Institution visitée

0.6 Qualité du répondant (Position hiérarchique).....

I- PROGRAMME ECONOMIQUE

Quel a été le taux de croissance du PIB au cours de ces trois dernières années ?

Selon vous, quels les activités qui contribuent à l'évolution économique ?

.....
.....
.....
.....

Selon vous, quels sont les principaux produits qui contribuent à l'évolution économique ?

.....
.....
.....
.....

Les réformes prises par l'Etat ces dernières années ont-elles affecté la société civile ?

si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....
.....

1.6 Parmi ces réformes, lesquelles ont été négatives pour la société civile ?

.....
.....
.....
.....
.....

1.7 Selon vous, dans quels secteurs les réformes doivent être prises pour le bien être de la population ?

1.8 Listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant les mesures effectives à mettre en oeuvre.

Secteurs	Réformes
	1..... ... 2..... ... 3..... ...
	1..... ... 2..... ... 3..... ...
	1..... ... 2..... ... 3..... ...
	1..... ... 2..... ... 3..... ...
	1..... ... 2..... ... 3..... ...
	1..... ... 2..... ... 3..... ...

II- SYSTEME DE REGULATION

2.1 Existe-il des structures de normalisation, de mise en conformité, d’inspection, de laboratoires d’analyse, etc .?

Oui Non

2.2 Si oui (pour le secteur concerné) listez-les dans le tableau ci-dessous en indiquant leur date de création et le nombre de certificats ISO délivrés pour vos produits depuis leur mise en place.

N° ordre	Structures	Date de création	Nombre ISO ou autres
1.			
2.			
3.			
4.			

2.3 Existe-t-il des textes de loi réglementant la concurrence ?

Oui Non

De quand datent- ils ?

.....

Sont-ils effectivement appliqués ?

Oui Non

Si Non, Pourquoi selon vous ?

.....

.....

.....

2.4 Existe-t-il des structures d'arbitrage ?

Oui Non

2.5 Quelle est la nature des sanctions infligées en cas de non respects des textes de loi ?

.....

2.6 Existe-il des structures de promotion des investissements ?

Oui Non

2.7 Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Promotion des investissements	Date de création	Principales activités
1.		
2.		
3.			

2.8 Existe-il des structures de promotion du commerce ?

Oui Non

2.9 Si oui, lister ces structures, leur date de création et leurs principales activités dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Structure de Promotion du commerce	Date de création	Principales activités
1.		

		
2.		
3.			

2.10 Existe-il un Comité de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

.....
.....
.....
.....

2.11 Existe-t-il des sous-comités de suivi de l'Accord de Cotonou ?

Oui Non

Si oui, donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Sous-comité	Date de création	Activité principale
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

2.12 Existe-il un Comité de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui, indiquer ses principales activités.

.....
.....
.....
.....

2.13 Existe-t-il des sous-comités de suivi des Accords de l'OMC ?

Oui Non

Si oui donnez-en la liste dans le tableau ci-dessous.

N° ordre	Sous-comité	Secteurs	Date de création	Activité principale
1				

2				
3				
4				
5				

Existe – t’il des secteurs et produits jugés stratégiques ou sensibles ? Si oui, listez les :

- i.....
- ii.....
- iii.....
- iv.....

Indiquer alors le critère utilisé pour identifier ces produits stratégiques.

- i.....
- ii.....
- iii.....

2.14 Le pays a-t-il des accords commerciaux bilatéraux avec d’autres pays ?

Oui Non

De quels accords s’agit-il ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

quelle est la nature de ces accords ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la période de validité de ces accords ?

.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

III- MESURES D'AJUSTEMENT

3.1 Selon vous, quelles sont les mesures qui peuvent être prises (mesures d'accompagnement, d'ajustements, de compensations, etc.), pour faire face aux effets négatifs d'un APE sur la société civile ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2 Selon vous, quel serait l'impact d'un APE sur la situation économique et sociale en général, et en particulier sur les secteurs sensibles et les populations vulnérables ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.3 Autres commentaires

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....